

F) Etudes canadiennes en Belgique

La Partie canadienne informe la Partie belge qu'elle est disposée à apporter son concours à la mise en oeuvre d'un programme d'études canadiennes dans les universités et maisons de haut savoir en Belgique, portant sur les sciences humaines ou les sciences sociales. La Partie canadienne transmettra à la Partie belge une documentation détaillée à ce sujet; un expert canadien pourrait se rendre en Belgique ultérieurement pour étudier sur place les possibilités dans ce domaine.

La Partie belge manifeste son vif intérêt à recevoir de plus amples renseignements sur ce projet. Sur la base de la documentation que transmettra la Partie canadienne, elle fera le point auprès de ses universités et informera la Partie canadienne du résultat de son enquête. Sur la base de cette réponse, la Partie belge sera heureuse de recevoir la visite d'un expert canadien et les deux Parties détermineront alors les suites à donner dans la pratique à ce projet.

Transmission des dossiers

Les dossiers canadiens sont transmis aux autorités belges par l'Ambassade du Canada à Bruxelles, l'Ambassade de Belgique à Ottawa recevant une copie directement. Les dossiers belges sont transmis aux autorités canadiennes par l'Ambassade de Belgique à Ottawa, l'Ambassade du Canada à Bruxelles recevant une copie directement.

Rapport de la Sous-Commission belgo-québécoise:

La Commission Mixte a reçu et approuvé le rapport de la Sous-Commission belgo-québécoise.